

09 juin 2015 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 12 juin 2015

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers relatifs à la Régie des bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la conclusion d'une convention de concession avec la Région flamande (*Agentschap Maritieme Dienstverlening en Kust*) pour régulariser l'occupation d'une partie du bâtiment *Sasgebouw*, situé Oude Wenduinsesteenweg 2 à Blankenberge, par la police de la navigation
- la conclusion d'un contrat de location de l'immeuble Luchthavenlaan 4 à Vilvorde, pour le relogement temporaire de la justice de paix et du tribunal de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>